

Histoire moderne et contemporaine du politique

M. Pierre ROSANVALLON, professeur

ENSEIGNEMENT

Cours : Le pouvoir exécutif dans la démocratie^a

L'enseignement au Collège de France ne consiste pas à descendre un long fleuve tranquille dont on aurait dessiné à l'avance le cours. D'abord parce qu'il est de règle de présenter chaque année les résultats d'une recherche nouvelle, ou du moins d'exposer les objectifs, les hypothèses et les premiers linéaments, avec tout ce que cela implique en termes de travail préalable de documentation et de conceptualisation. Mais aussi parce que tout projet de recherche peut aboutir à une impasse, s'avérer moins fructueux que prévu ou impliquer des recherches complémentaires plus importantes que prévu, et inviter en conséquence à marquer un temps d'arrêt, rebrousser chemin, ou à prendre une direction de traverse.

J'avais entrepris en 2005 d'interroger et d'inscrire dans une typologie compréhensive les nouvelles formes d'activité citoyenne dont certaines faisaient preuve de vivacité, alors même que semblait régner un fort désenchantement dans l'ordre de l'expression électorale. L'ouvrage *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, tiré de ce cours, a été publié en septembre 2006. J'ai alors formé le dessein, plus vaste, de décrire les métamorphoses qui affectaient les démocraties contemporaines, en continuant par une description des mutations concernant les institutions démocratiques proprement dites. Dans *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, publié en septembre 2008, j'ai ainsi analysé les conditions dans lesquelles se développaient les institutions structurées autour de ces trois principes, alors même que les institutions majoritaires devenaient fréquemment suspectées d'être inadéquatement partisans. Avec *La Société des égaux*, publié en septembre 2011, j'ai poursuivi cette investigation en

a. Le cours est disponible en audio et en vidéo sur le site internet du Collège de France : <http://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/course-2013-2014.htm>. Comme expliqué dans ce résumé, le titre du cours a changé par rapport à celui annoncé initialement dans le programme des cours [NdÉ].

prenant comme objet les formes de la société démocratique. En ayant ainsi analysé la démocratie contemporaine dans ses trois dimensions d'activité civique, de régime politique (les institutions) et de forme sociale, je pensais être arrivé à un point où il me serait possible de tenter de donner un cadre d'ensemble à ces travaux sur les mutations contemporaines de la démocratie.

C'est ce que j'ai entrepris dans mes cours de 2012 et de 2013 auxquels j'avais donné le titre : « La démocratie : esquisse d'une théorie générale ». Le cours de 2012 a été consacré dans cette perspective à faire une théorie de l'indétermination démocratique, tandis que celui de 2013 a proposé un cadre d'ensemble pour traiter des pathologies de la démocratie.

Voilà où j'en étais après avoir terminé mon cours au printemps 2013. Je pensais achever l'entreprise en 2014 avec un cours sur la « complication démocratique » dont j'avais commencé à rassembler la documentation et à mûrir la conceptualisation¹. Mais j'ai finalement été amené à me lancer dans une nouvelle direction.

J'ai en effet alors pris conscience qu'il y avait une dimension de la vie démocratique que je n'avais jamais abordé dans mes travaux et qu'il était indispensable de traiter préalablement à une tentative de synthèse : celle du pouvoir exécutif. Je n'avais fait que croiser ce dernier dans mon analyse de la contre-démocratie. Mais sans l'approfondir, alors même qu'il est devenu pour tous les citoyens et tous les individus la figure centrale du « pouvoir » tels qu'ils le subissent, l'affrontent ou l'interpellent quotidiennement. D'où le thème du cours de 2014 : le pouvoir exécutif (le gouvernement) dans la démocratie. Avec le projet de répondre à la question : « Qu'est-ce qu'un gouvernement démocratique ? », ou encore « Qu'est-ce qu'être gouverné démocratiquement ? ».

Le cours de 2014 a donc commencé l'exploration de cette *terra incognita* de la théorie démocratique en partant de l'analyse des termes du *déni* du pouvoir exécutif qui s'est enraciné dès le XVIII^e siècle. C'est en effet bien en termes de déni volontaire et non pas de simple négligence qu'il faut appréhender la question. L'idée démocratique s'est en effet liée en son origine au projet de mettre en œuvre un *pouvoir impersonnel*, contrastant avec celui de l'âge absolutiste. C'est d'ailleurs cette quête de l'impersonnalité, il faut le souligner, qui a également fait le succès du concept de marché au XVIII^e siècle. Le marché *dépersonnalise* en effet le lien social (de même que la volonté générale est de son côté la forme impersonnelle du tout social). Lié à l'idée d'un pouvoir personnalisé, l'exécutif sera de la sorte nié ou tout au moins fortement secondarisé dans la pensée démocratique, le pouvoir législatif étant à l'inverse sacralisé.

Le cours a d'abord montré comment la culture politique révolutionnaire avait radicalisé de façon éclatante cette sacralisation de la loi au détriment du pouvoir exécutif. Les hommes de 1789 n'ont en effet cessé de célébrer la première. « La Nation, la Loi, le Roi » : de ces trois puissances formant à leurs yeux trinité, c'est à la loi que revenait la place centrale. Les monnaies frappées à partir de 1791 portaient d'ailleurs significativement comme devise à leur avers « Règne de la loi ». L'iconographie de la période a magnifié sous de multiples formes les trois lettres commandantes. Un grammairien de l'époque avait même proposé de considérer que la France formait dorénavant un « loyaume ». Si quelques voix s'agacèrent alors de cette « nomo-manie », elles restèrent marginales et ne furent guère écoutées. On ne

1. J'ai eu l'occasion de donner plusieurs conférences sur ce thème en France et à l'étranger.

doit donc pas s'étonner de voir des sociétés patriotiques parisiennes prendre fièrement en 1791 le nom de *Société des amis de la loi et de l'humanité* ou celui, plus savant, de *Société des nomophiles*. Dès les premiers jours de 1790, à un moment où la *Société des amis de la Constitution* (futur Club des Jacobins) faisait de timides premiers pas, le député Gilbert Romme avait déjà lancé avec succès cette *Société des amis de la loi* qui se réunissait chez Théroigne de Méricourt. Au printemps 1792, une « fête de la loi » – c'est, après celle de la Fédération, l'une des toutes premières – fut même organisée en grande pompe dans les rues de la capitale, faisant défiler une forêt de bannières où se répétaient les inscriptions « La loi », « Respect à la loi », « Mourir pour la défendre ». « Vive la loi » s'exclamait-on avec spontanéité et ferveur pour marquer l'enthousiasme et l'approbation dans de nombreuses réunions publiques.

La référence à la loi était omniprésente dans l'ordre des arguments comme dans celui des émotions. Sur les dix-sept articles que compte la *Déclaration des droits* de 1789, sept font référence aux fonctions de la loi et établissent ainsi sa centralité. Même un Saint-Just, pourtant peu attaché aux formes, se trouvera spontanément porté à dire : « Hors des lois, tout est stérile et mort. » Michelet était donc fondé à caractériser le premier mouvement de la Révolution comme celui d'un « avènement de la loi ». Mais ce constat doit être approfondi. Derrière une invocation apparemment univoque se superposent en effet en 1789 trois différentes approches de la loi. La première, que l'on pourrait de qualifier de « libérale », oppose banalement les vertus d'un État de règle aux errements d'un pouvoir arbitraire. C'est la vision anglaise classique (voir les *Commentaires* de Blackstone). Mais l'idée d'un règne de la loi renvoyait aussi chez les hommes de 1789 à l'univers physiocratique dans lequel le bon gouvernement se définissait par le fondement rationnel de ses actes et non par la nature des procédures qu'il utilisait. La célébration de la loi participait enfin de la reconnaissance du rôle commandant de la volonté générale dont elle apparaissait dorénavant comme l'émanation. Le problème était que ces trois visions – libérale, rationaliste et démocratique, pour simplifier – étaient loin d'être équivalentes.

Le règne de la loi que les hommes de 1789 appelaient de leurs vœux avait d'abord eu une dimension évidemment « libérale ». La loi apparaissait comme « le gage de la liberté », pour reprendre une expression qui fleurissait dans les adresses à l'Assemblée nationale. « La loi, disait par exemple Talleyrand, ne doit être que la liberté elle-même. » Le règne de la loi constituait en effet aux yeux de tous l'antithèse de l'arbitraire. Les formules canoniques de Montesquieu étaient sur ce point dans toutes les têtes, et le despotisme était spontanément stigmatisé comme une sorte de régime dans lequel, « un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et ses caprices ». Pour dire les choses autrement, le despotisme était assimilé au pouvoir de la particularité (le « bon vouloir » du prince comme arbitraire) alors que la liberté était garantie par la généralité de la règle : généralité comme origine (production parlementaire) ; généralité comme forme (caractère impersonnel de la norme) ; généralité comme mode d'administration (l'État). Le prestige de la loi procédait de cette triple équivalence. La loi était à la fois un *principe d'ordre* qui permettait de « transformer un nombre infini d'hommes [...] en un même corps », étant de la sorte « en la république ce que l'âme est au corps » et un *principe de justice* puisque en sa généralité elle ne connaissait personne en particulier, ce qui lui permettait ainsi d'être une « intelligence sans passion ».

La célébration révolutionnaire de la loi consonnait en second lieu avec l'impératif de rationalisation juridique qui avait émergé au XVIII^e siècle. Le développement d'une vaste entreprise de codification s'inscrira dans cette perspective en l'activant.

Le terme même de « code » donnera son horizon à cette volonté réformatrice de substituer une législation uniforme et rationnelle à la bigarrure précédente des coutumes. La Constitution de 1791 prévoyait pour cela explicitement qu'« il sera fait un Code civil commun à tout le royaume ». La codification était pour les constituants une véritable thérapeutique, tant intellectuelle que politique ; elle ne se réduisait pas à une entreprise technique (comme l'était le projet le plus ancien de rédiger les coutumes pour les fixer). En présentant à l'été 1793 les premiers éléments de cette œuvre, Cambacérès, comme on l'a déjà dit, avait plaidé pour l'adoption d'un « édifice simple ». Il est d'ailleurs significatif que son projet sera justement repoussé pour avoir été jugé « trop développé dans ses détails, trop peu philosophique dans son ensemble ».

La loi avait en troisième lieu une dimension éminemment démocratique puisqu'elle était « l'expression de la volonté générale », selon la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Elle était de cette triple façon l'incarnation d'un règne de la généralité.

Cette conception de la loi a eu une dimension totalisante pour les révolutionnaires français. Elle ne se dissociait pas de l'utopie d'un pouvoir capable de saisir entièrement la société, de la mouvoir en ses détails. La philosophie révolutionnaire de la loi trouvait là son ressort le plus puissant. Le règne de la généralité qu'elle appelait de ses vœux n'était donc pas uniquement d'ordre procédural. La loi n'était pas seulement une norme efficace et légitime pour les hommes de 1789. Elle était un opérateur politique. Elle appelait d'une certaine façon à reconstruire la réalité elle-même en une abstraite vérité. Le prisme de la généralité gommait les aspérités du monde pour constituer ce dernier dans la transparence à son concept. En bannissant tout rapport à la particularité, la loi entendait dessiner un monde parfaitement juste et ordonné en sa réduction simplificatrice. Nul n'a mieux exprimé cette visée que Merlin de Douai, l'un des grands jurisconsultes de la période. « Pour que l'objet des lois soit censé général, écrivait-il, il suffit qu'elles considèrent abstractivement, soit les personnes, soit les choses sur lesquelles elles prononcent ». La procédure se réfléchissait ainsi sur son objet pour le modeler.

Le pouvoir exécutif se trouvera donc disqualifié et marginalisé en proportion de cette sacralisation de la loi, puisqu'il n'opère, par essence, que par des actes particuliers. Il a donc été jugé dangereux et suspect, la particularité étant, par définition, ce qui corrompt l'établissement d'un pouvoir de la généralité. « La puissance exécutive, indiquait déjà Rousseau dans cet esprit, ne peut appartenir à la généralité comme législatrice ou souveraine ; parce que cette puissance ne consiste qu'en des actes particuliers qui ne sont point du ressort de la loi, ni par conséquent de celui du souverain, dont les actes ne peuvent être que des lois ». S'il reconnaissait le rôle de l'exécutif, il ne le concevait donc que comme subordonné et dérivé. D'où la menace que constituait à ses yeux ce dernier s'il devenait trop actif. Le problème était pour lui d'autant plus important qu'il y avait une dissymétrie structurelle entre le législatif et l'exécutif : le premier étant intermittent alors que le second est permanent. Le règne de la loi identifié à celui de la souveraineté du peuple impliquait donc de canaliser et de contraindre très fortement le pouvoir exécutif, l'idéal étant de le réduire à la portion congrue. Dans le prolongement de cette approche, Sieyès appellera de ses vœux la *permanence* du corps législatif pour brider l'exécutif.

Les hommes de 1789 ont tous partagé cette disqualification. Leur réticence intellectuelle a été d'autant plus forte qu'elle s'enracinait dans un contexte de violent rejet du pouvoir ministériel de l'Ancien Régime. Alors que la figure du roi restait en

1789 encore intouchable, c'est sur ses ministres que se fixaient en effet tous les ressentiments et les mécontentements. Les cahiers de doléances étaient ainsi remplis de récriminations contre les crimes commis par les ministres. Une foule d'ouvrages et de libelles instruisirent de la sorte dès les premiers jours de 1789 le procès de l'action ministérielle. « Depuis l'origine de la monarchie, lisait-on par exemple dans les *Révolutions de Paris*, nous avons alternativement gémi sous le despotisme féodal et sous le despotisme ministériel ». Billaud-Varenne se fera significativement connaître en publiant un *Despotisme des ministres de France* fort de trois volumes. La dénonciation de ce « despotisme ministériel » faisait alors consensus. C'était une façon de critiquer le pouvoir exécutif en absolvant par une « pieuse fiction » (le mot est de Mirabeau) le monarque lui-même. Si certains prenaient dans un premier temps la précaution de considérer que le pouvoir ministériel « dégrade le pouvoir exécutif » (Talleyrand), c'est très rapidement ce dernier qui fut directement mis en accusation, suspecté d'être spontanément porté au crime de *lèse-nation*. Les débats constitutionnels de 1791 ont amplement témoigné de cette suspicion.

Au moment où les constituants repoussaient fermement l'idée d'un droit d'initiative qui serait attribué en matière législative au roi ou à ses ministres, Barère notait ainsi sans ambages : « Le pouvoir exécutif sera toujours l'ennemi du pouvoir législatif et lui fera tout le mal qu'il pourra. C'est un combat établi dans les systèmes politiques. » La formule abrupte résumait bien le sentiment général. Fait significatif, c'est le terme même de *pouvoir* que l'on cherchera alors à faire disparaître de la dénomination de l'exécutif. On voulait le dégrader en le requalifiant plus modestement de « fonction » ou d'« autorité ». Sieyès, toujours aux avant-postes de l'imagination sémantique, essaiera les expressions de « commission *exécutrice* », de « pensée combinante et régulatrice », de « proviseur de l'établissement public », de « commission intermédiaire des pouvoirs ». L'exécution était de la sorte resserrée dans le sens le plus étroit et le plus mécanique que pouvait prendre l'expression, de telle sorte qu'elle ne puisse en aucune manière porter atteinte à la puissance de la loi comme expression de la généralité. Condorcet rêvait même de la mise en place d'un *roi-machine*, exploitant en politique les possibilités offertes par la nouvelle science des automates. « Il faut au peuple qui veut être libre et paisible, écrivait-il, des lois, des institutions qui réduisent à la moindre quantité possible l'action du gouvernement. » Il allait même jusqu'à parler d'une nécessaire « nullité du gouvernement » résultant « d'un système de lois profondément combiné ».

La disqualification du pouvoir exécutif n'a donc pas seulement plongé ses racines dans la culture de la généralité. Elle s'est aussi nourrie de l'idée largement répandue que le gouvernement était une affaire simple en son principe, et qu'un petit nombre de lois suffisait à régler l'activité sociale. L'utopie libérale d'un gouvernement à bon marché a parallèlement joué un rôle majeur pour conforter l'attitude des constituants. La plupart d'entre eux croyaient sincèrement que l'excroissance administrative du pouvoir exécutif n'était qu'un effet de l'absolutisme. En même temps qu'ils s'opposaient à la doctrine de la division des pouvoirs et affirmaient qu'il n'y avait qu'un seul pouvoir (résidant dans le corps législatif), ils imaginaient dans l'ordre politique une mise en œuvre de la loi aussi immédiate qu'ils concevaient son application mécanique dans l'ordre judiciaire. Roederer avait symboliquement proposé dans ce même esprit de rebaptiser tous les ministères « ministère des lois de... » pour bien souligner leur caractère subordonné. Des voix s'élèveront aussi pour que le roi, détenteur du pouvoir exécutif, ne soit considéré, de façon diminutive, que comme le « premier fonctionnaire public ». Formulation que retiendra la loi.

Dès après l'adoption de la Constitution de 1791, on ne cessera en outre de limiter et d'encadrer le pouvoir des ministres, voire de chercher à les humilier en réduisant leur traitement.

Plus tard, au moment où furent précisées les attributions du Comité de salut public, organe direct de la Convention, Barère notera, comme s'il ne s'agissait que d'une évidence : « Le ministère n'est qu'un conseil exécutif chargé des détails d'exécution, surveillé avec une grande activité, et dont les chefs viennent chaque jour, et à des heures indiquées, recevoir les ordres et les arrêtés du Comité ». Et Robespierre qualifiera au même moment les ministres de « simples instruments » du Comité. L'article 1^{er} du décret du 4 décembre 1793 précisera ainsi que « la Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement ». Ce sont effectivement ces comités de la Convention qui exerceront le pouvoir. Fait significatif, tous les actes de cette même Convention seront alors présentés comme des « lois », même lorsqu'il ne s'agissait que de décisions purement circonstancielles, portant sur des objets spécifiques. L'entreprise de dénégation du pouvoir exécutif culminera le 1^{er} avril 1794 (12 germinal an II) avec la suppression du Conseil exécutif (et partant de la charge de ministre), douze commissions soumises directement à l'autorité du Comité de salut public le remplaçant. Au cours du processus qui mena à cette décision radicale, Saint-Just estimera que « tous les ennemis de la République sont dans son gouvernement », et que « les bureaux ont remplacé le monarchisme », posant qu'« il est impossible que l'on gouverne sans laconisme ». Quelques mois plus tard, Billaud-Varenne avertira dans le même sens : « Dès que la centralité législative cesse d'être le pivot du gouvernement, l'édifice manque par sa principale base et s'écroule infailliblement. » Et Robespierre lui-même, dans son célèbre discours du 10 mai 1793 sur le gouvernement représentatif, résumera les choses en notant qu'il s'agissait « de rendre les hommes heureux et libres par les lois » et de « fuir la manière ancienne des gouvernements de trop gouverner ».

Conséquence de ce déni, les visions du progrès démocratique se sont focalisées autour de la notion de *peuple législateur*, et ce dans trois directions que le cours s'est efforcé de détailler :

- avec la problématique de la *législation directe* (et non pas du gouvernement direct) ;
- avec la recherche des conditions de minimisation de la *distance représentative*. L'encadrement de la délégation étant perçue comme la solution : durée et cumul des mandats ; organisation de primaires ; procédures de révocation (le *recall* américain) ;
- avec l'optimisation de la *qualité figurative* du représentant. À travers la recherche d'une sociologisation de la représentation (voir le *Manifeste des soixante*) ou les premières perspectives de la *représentation proportionnelle* (entre droit à avoir un représentant et représentation sociale).

Le problème est que le déni de l'exécutif et l'horizon du peuple législateur n'ont pas empêché que cet exécutif fasse sentir son impérieuse nécessité. D'où l'origine de la schizophrénie française. C'est en effet sous les espèces exacerbées du bonapartisme et du césarisme que ce pouvoir dont on niait la consistance a périodiquement refait surface en France. C'est dans cette perspective qu'il faut aussi comprendre l'instabilité constitutionnelle française, oscillant entre la célébration du pouvoir impersonnel (Gambetta disait qu'un bon républicain « devait se méfier des personnalités excessives ») et l'abandon dans les bras d'un « sauveur suprême ».

Selon le compte le plus rigoureux, la France a connu onze constitutions depuis 1791, dont neuf durant le seul XIX^e siècle. Et encore ce compte n'inclut-il pas les révisions partielles qui ont pu notablement en modifier le contenu. Il a en conséquence été habituel de parler à propos de l'histoire politique et constitutionnelle française de « véritable répertoire de tous les régimes imaginables » ou de « musée des formes politiques ». Monarchie, république, empire ; mono-camérisme ou bi-camérisme ; suffrage universel ou suffrage restreint ; élection directe ou élection à deux degrés ; scrutin de liste, d'arrondissement, majoritaire, à deux tours, proportionnel ; régime conventionnel, régime présidentiel, régime parlementaire : le répertoire des expériences paraît en effet bien avoir dressé le catalogue de tous les possibles. Mais derrière cette apparente diversité, c'est autour de deux pôles majeurs qu'ont en fait toujours oscillé les régimes successifs. Georges Vedel avait ainsi noté que la « prétendue expérience française était une fable » et qu'en fin de compte, elle s'était « ramenée à la plus morose et à la plus archaïque des alternances : du règne du monarque au règne des députés ; du règne des députés au règne du monarque ». Et de parler du même coup d'*inexpérience constitutionnelle française*, pour souligner que la succession des régimes n'avait nullement été au service d'un apprentissage démocratique progressif dans l'hexagone.

Ce constat est juste. Mais il m'a semblé nécessaire de définir autrement les deux termes de cette alternance. C'est entre l'utopie d'un pouvoir impersonnel et l'hyper-personnalisation de celui-ci qu'a plus précisément oscillé le modèle français. Entre le gouvernement d'assemblée et la démocratie plébiscitaire-illibérale, pour dire les choses en termes plus institutionnels. C'est bien en effet dans les modalités de son rapport au pouvoir exécutif que s'est déployée au premier chef la spécificité française, de la Révolution à la fin du XIX^e siècle. Le déni du pouvoir exécutif et la religion de la dépersonnalisation ont ainsi alterné en France avec son expansion illibérale et le culte césarien de l'homme-peuple. Les deux pôles de cette oscillation ont fait système pour entraver le progrès démocratique. Le cours en a rappelé les termes et le mécanisme.

La dernière partie du cours a ensuite été consacrée à examiner les conditions dans lesquelles cette vision s'était modifiée. Au début du XX^e siècle, le pouvoir exécutif est en effet progressivement sorti du déni dont il faisait précédemment l'objet. Pour appréhender ce tournant, sa nature et ses ressorts, le cours a rappelé comment s'étaient en fait toujours superposées deux histoires de ce pouvoir : une histoire conceptuelle et une histoire politique. L'histoire conceptuelle est celle du déni dont nous avons longuement exposé les fondements. L'histoire politique, quant à elle, a suivi le fil des nécessités immédiates en matière de maintien de l'ordre ou de capacité d'action des régimes. Ces deux logiques ont parfois pu se heurter de front. En France, cela avait notablement été le cas en l'an III, quand les thermidoriens avaient entendu « terminer la révolution » et instaurer un ordre conservateur. Ils avaient alors parlé de « pouvoir fort » et appelé à la mise en place d'un régime capable d'autorité. Mais ces thermidoriens étaient en même temps restés intellectuellement les héritiers de la tradition légicentrique. Ils pensaient toujours en termes de « parlement » et non pas de « gouvernement ». C'est du même coup dans une pratique de la manipulation parlementaire qu'ils avaient dépensé toute leur énergie pour se croire efficaces et aptes à conduire le pays. Il y avait chez eux un divorce complet entre une théorie de façade mal adaptée aux urgences de l'heure, et une pratique quotidienne purement tactique et cynique. Ce grand écart avait conduit le Directoire à sa perte. À partir de l'an VIII, Bonaparte instaurera ce pouvoir fort en l'inscrivant dans la pure nécessité d'une urgence institutionnelle et militaire,

renvoyant dans l'ombre les faiseurs de constitution et ceux qu'il avait baptisés avec mépris d'*idéologues*. Avec lui, l'histoire politique avait imprimé sa marque. Façonnée par les seuls ressorts de l'œuvre administrative et des entreprises militaires, supposés avoir en eux-mêmes leur justification face aux attentes du peuple souverain. Après la chute de l'Empire, les esprits étaient retournés à leur point de départ. La paix européenne avait fait revenir les régimes libéraux et démocratiques à leur fondement historique, la puissance de l'exécutif redevenant partout assimilée à l'image répulsive d'un pouvoir structurellement porté aux excès. Ce sera pour cela à tous points de vue l'âge d'or du parlementarisme, comme on l'a vu.

Trois facteurs ont conduit à rompre cet état de choses :

1) La véritable entrée dans l'âge démocratique des masses avec l'extension du suffrage universel en Europe, qui a marqué la fin du XIX^e siècle. Les classes dirigeantes, jadis piliers d'un libéralisme parlementaire teinté d'aristocratie, vont en conséquence progressivement lier leur obsession de « créer une tête de peuple » à une nouvelle approche du pouvoir exécutif. Le passage d'une peur du nombre à une appréhension des foules accentuera ce basculement.

2) La guerre de 1914-1918 va ensuite marquer une rupture fondamentale dans l'approche de la politique, en revalorisant l'attention à la décision et à l'efficacité par rapport à l'accent précédent mis sur la délibération. La nouvelle perception des temporalités de l'action gouvernante en modifiera parallèlement en profondeur la nature.

3) L'extension du champ de l'action politique. Il se trouvera accru d'une double façon. Du fait de la nouvelle perception des variables d'action elles-mêmes (qui trouvera son point d'orgue en économie avec le keynésianisme). Facteur lui-même greffé sur l'élargissement des tâches de l'État. Cela se traduira par le passage à un nouveau régime de la volonté politique. À l'âge d'une volonté générale tout entière exprimée dans la production de la loi, va succéder celui d'une volonté immédiatement active, portée sur des objets particuliers. L'idée même de réforme va s'en trouver redéfinie en profondeur.

Une nouvelle page de l'histoire des démocraties s'est pratiquement ouverte sur cette base, entraînant progressivement un mouvement de présidentialisation et de personnalisation de la politique. Mais sans que les termes en soient vraiment pensés. D'où nombre d'errements des démocraties au XX^e siècle.

Séminaire : Référendum et démocratie

Six séances ont été organisées^b.

26 février : « L'équivoque référendaire », avec Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel (université Paris 1-Sorbonne).

5 mars : « Les effets du référendum sur les processus de décision : analyse à partir du cas suisse », avec Ioannis Papadopoulos, professeur de politique suisse – politiques publiques (université de Lausanne).

12 mars : « Le référendum dans l'économie générale de la V^e République », avec Laurence Morel, maître de conférences en sciences politiques (université de Lille II).

b. Les contributions sont disponibles en audio et en vidéo sur le site internet du Collège de France : <http://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/seminar-2013-2014.htm> [NdÉ].

19 mars : « Le référendum et l'initiative populaires aux États-Unis », avec Andreas Auer, professeur de droit public (université de Zurich).

26 mars : « Le plébiscite, une passion italienne (1797-1946) », avec Gian Luca Fruci, chargé de recherche (université de Pise).

2 avril : « La démocratie à venir et à refaire », avec Loïc Blondiaux, professeur de sciences politiques (université Paris 1-Sorbonne).

PUBLICATIONS

Ouvrages

ROSANVALLON P., *La Société des égaux*, coll. « Points. Série Essais », Paris, Seuil, 2013.

ROSANVALLON P., *Le parlement des invisibles*, coll. « Raconter la vie », Paris, Seuil, 2014.

Traductions

ROSANVALLON P., *Die Gesellschaft der Gleichen* [traduction allemande de *La Société des égaux*], Hamburg, Hamburger Edition, 2013.

ROSANVALLON P., *La Società dell'uguaglianza* [traduction italienne de *La Société des égaux*], Rome, Castelvechi, 2013.

ROSANVALLON P., *The Society of equals* [traduction anglaise de *La Société des égaux*], Cambridge, Harvard University Press, 2013.

Contributions à des ouvrages collectifs et articles scientifiques

ROSANVALLON P., « *Peuple, public : comment peut-on être vraiment démocrate* », entretiens de Pierre Rosanvallon et Yves Sintomer, dans TRUONG N., *Résistances intellectuelles : les combats de la pensée critique*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube/Festival d'Avignon, 2013, 47-60.

ROSANVALLON P., « *Renan, père fondateur de la République ?* », dans LAURENS H., *Ernest Renan : la science, la religion, la République*, Paris, Odile Jacob/Collège de France, 2013, 357-367.

ROSANVALLON P., « *Gleichheit im Zeitalter der Ungleichheit* », *Zukunft der Demokratie, Transit*, vol. 44, automne 2013, 99-102.

ROSANVALLON P., « *Le souci du long terme* », dans BOURG D. et FRAGNIÈRE A. (éd.), *La pensée écologique : une anthologie*, Paris, PUF, 2014, 835-844.

ROSANVALLON P., « *Penser le populisme* », dans COLLIOT-THÉLÈNE C. et GUÉNARD F., *Peuples et populisme*, coll. « La Vie des idées », Paris, PUF, 2014, 27-42.

ROSANVALLON P., « *De l'égalité des chances à la société des égaux* », dans DUBET F. (éd.), *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte, 2014, 48-64.

ROSANVALLON P., « *The society of equals : Restoring democratic equality in relations* », *Juncture*, Institute for Public Policy Research, mars 2014, vol. 20, n° 4, 249-257, DOI : 10.1111/j.2050-5876.2014.00762.x.

Vulgarisation de la recherche

Presse française

- « De la délégation à la défiance, comment reconstruire la confiance ? », *La Tribune Fonda*, septembre 2013, n° 219, p. 14-15.
- « Temporalité scientifique, temporalité politique », entretien, *La Lettre du Collège de France*, n° 37, décembre 2013, p. 7.
- « Comment réinventer la démocratie », entretien, *Le Nouvel Observateur*, décembre 2013-janvier 2014, Les essentiels n° 3, p. 78-82.
- « L'historien Pierre Rosanvallon entend rendre la parole aux oubliés, aux invisibles », entretien, *Télérama*, 1er janvier 2014, n° 3338, p. 37-38.
- « Recréer du lien, c'est partager des expériences » entretien, *Libération*, 4-5 janvier 2014, p. 6.
- « Un historien contre la démocratie du ras-le-bol », entretien, *Ouest-France*, 5 janvier 2014, p. 7.
- « Donner la parole aux invisibles », entretien, *Le Progrès*, 5 janvier 2014, p. 1-3.
- « Donner la parole aux invisibles », entretien, *Vosges Matin*, 5 janvier 2014, p. 1-4.
- « Donner la parole aux invisibles », entretien, *Le Républicain lorrain*, 5 janvier 2014, p. 1-3.
- « Donner la parole aux invisibles », entretien, *Dernières nouvelles d'Alsace*, 5 janvier 2014, p. 1-3.
- « La parole aux invisibles », entretien, *Le Journal de Saône-et-Loire*, 6 janvier 2014, p. 1-2.
- « Redonner la voix aux invisibles », entretien, *La Montagne*, 12 janvier 2014, p. 1.
- « Redonner la voix aux invisibles », entretien, *Le Populaire du Centre*, 12 janvier 2014, p. 1.
- « Redonner la voix aux invisibles », entretien, *Centre France*, 12 janvier 2014, p. 1.
- « Pierre Rosanvallon comme en 14 », entretien, *Sud-Ouest*, 12 janvier 2014, p. 1-2.
- « Faire reculer la société de défiance par la connaissance mutuelle », entretien, *La Croix*, 20 janvier 2014.
- « Donnons la parole aux oubliés ! », entretien, *Le Pèlerin*, 13 février 2014, p. 4-7.
- « S'intéresser aux autres est l'une des conditions pour redonner du sens commun », entretien, *ASH*, 14 février 2014, n° 2847, p. 30-31.
- « Pour une union politique de l'euro », appel collectif, *Le Monde*, 18 février 2014, p. 18.
- « Donner la parole aux invisibles », entretien, *La Voix du Nord*, 20 février 2014, p. 33.
- « Donner une voix aux invisibles de la République », entretien, *Causette*, mars 2014, p. 35.
- « Scientific Temporality, Political Temporality », entretien, *Collège de France Newsletter*, n° 8, mars 2014, p. 43.
- « Peut-on réinventer la démocratie ? », table ronde avec Catherine Colliot-Thélène et Pierre Musso, *L'Humanité*, 1-13 avril 2014, p. 11-12.
- « Les voies nouvelles de la légitimité démocratique », Actes du débat national, *La Justice du XXI^e siècle*, Unesco, 10-11 janvier 2014, p. 26-36.
- « Raconter la vie », entretien, *Vivre la Meurthe & Moselle*, n° 61, mai 2014, p. 10.
- « Redonner la parole à la société », entretien, *Fenêtres sur cour*, SNUipp-FSU, n° 399, 5 mai 2014,
- « Entretien », *Urbanisme*, n° 393, juin 2014, p. 65-71.

Radio-télévision (France et étranger)

- France Inter, invité de Patrick Cohen dans « La Matinale », 9 janvier 2014.
- France 2, invité de Frédéric Taddei dans « Ce soir (ou jamais) », 17 janvier 2014.
- France culture, invité de Sylvain Bourmeau dans « La suite dans les idées », 18 janvier 2014.
- Europe 1, invité de Thomas Sotto dans « la Matinale », 14 février 2014.
- France 3, invité de Marie-Laure Augry dans « Votre télé et vous », 19 février 2014.
- Radio Canada Première, invité de Catherine Perrin, 7 mars 2014.

CONFÉRENCES

En France

- Paris, Collège de France, Colloque de rentrée Science et démocratie, « La démocratie et la gestion du long terme », 17-18 octobre 2013.
- Paris, Maison de l'Unesco, Colloque Justice du XXI^e siècle, « Comment définir les demandes d'impartialité et de proximité exprimées par les citoyens aujourd'hui, comment se redessine la légitimité démocratique », 10 janvier 2014.
- Strasbourg, Librairie Kléber, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 16 janvier 2014.
- Bordeaux, Librairie Mollat, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 12 février 2014.
- Paris, École normale supérieure, débat avec Michel Rocard sur « le rapport entre les intellectuels et les politiques au sein de la deuxième gauche », 14 janvier 2014.
- Paris, Fondation Jean-Jaurès, Cité des Livres, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 12 mars 2014.
- Rennes, Librairie Champs Libres, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 22 février 2014.
- Saint-Étienne, Fête du Livre, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 28 février 2014.
- Paris, Salon du Livre, débat avec Raymond Depardon sur « Le Parlement des invisibles », 23 mars 2014.
- Cachan, École normale supérieure, conférence sur « La démocratie narrative », 25 mars 2014.
- Caen, Université de Caen et librairie Hémisphère, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 2 avril 2014.
- Toulouse, Librairie Ombre blanche, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 9 avril 2014.
- Nantes, Université de Nantes, Chaire de Philosophie de l'Europe, sur « La Question européenne », 10 avril 2014.
- Grenoble, Festival du Livre, rencontre-débat sur « Le Parlement des invisibles », 13 avril 2014.

Conférences invitées à l'étranger

- Hamburger Institut für Sozialforschung, Hambourg (Allemagne), « Europe and the society of equals – From equal opportunities to the society of equals », 28 novembre 2013.
- Université Charles de Prague (République tchèque), département de sociologie historique, deux cours « La démocratie du XXI^e siècle » et « From Equality of Opportunity to the Society of Equals », 27-28 mars 2014.
- Maison française d'Oxford (Angleterre), « From Equality of Opportunity to the Society of Equals », 30 avril 2014.
- Fondazione Gramsci Emilia-Romagna, Bologne (Italie), « La democrazia nel XXI secolo », 22 mai 2014.

SITES INTERNET LAVIEDESIDEES.FR ET BOOKSANDIDEAS.NET

La Vie des Idées, désormais intégrée à l'Institut du monde contemporain, a cette année poursuivi son développement, en France et à l'étranger. Elle s'était fixé un double objectif : mettre en valeur les nombreux textes (essais & recensions) qui constituent, depuis son lancement en 2007, une véritable bibliothèque permanente et continuer sa diffusion à l'étranger.

Ces deux objectifs ont été atteints. Les statistiques prouvent que les textes publiés les années précédentes continuent à être régulièrement lus : le site est très bien référencé dans les moteurs de recherche, il est très présent sur les réseaux sociaux, et sa lettre d'information, envoyée à 22 000 abonnés, fait mention, en plus des textes nouveaux, d'articles plus anciens. La nouvelle version du site, qui été développée l'année dernière, donne satisfaction : plus ergonomique, elle permet d'accéder plus facilement aux archives. Adaptée aux différents supports (smartphones, tablettes, kindle), elle permet en outre de multiplier les formes de connexion. Bien des essais publiés dans la Vie des Idées constituent désormais des textes de référence, écrits par les meilleurs spécialistes : ils figurent dans les bibliographies données aux étudiants, et beaucoup sont repris dans des manuels scolaires. Les éléments statistiques dont nous disposons nous permettent de mesurer que nos efforts pour mettre en valeur les très nombreux articles publiés (plus de 2 500 à ce jour) ont été couronnés de succès.

Nous nous étions également donné l'objectif de poursuivre notre développement international, en nous appuyant sur Books & Ideas, le site miroir de la Vie des Idées, qui publie en anglais à la fois des traductions et des articles originaux, commandés aux meilleurs spécialistes anglo-saxons. Pour assurer sa diffusion, nous avons passé ou renouvelé un certain nombre de conventions avec des organismes publics (L'Institut français) ou des fondations (La Fondation du Collège de France, la Florence Gould Foundation, la Fondation Fulbright). En nous donnant les moyens financiers de traduire les textes que nous publions, ces organismes témoignent de la confiance qu'ils ont dans nos moyens de diffusion et dans le travail éditorial que nous réalisons. Nous avons également noué des partenariats avec des instituts ou des revues étrangers : la Maison française d'Oxford, le Centre de civilisation française de Varsovie, et Public Books, revue américaine avec laquelle nous pensons organiser des échanges de contenus.

La Vie des Idées publie un article par jour. Elle continue, comme elle le fait depuis sa naissance, à rendre compte des publications en sciences humaines et

sociales, en alliant la rigueur scientifique et l'accessibilité pour le plus grand nombre. Elle s'ouvre également à d'autres disciplines, en donnant la parole, sous forme d'entretiens, à des physiciens ou à des chimistes. Les projets éditoriaux originaux (portraits intellectuels, entretiens avec des chercheurs sur des questions d'actualité) sont très appréciés de nos lecteurs. La revue compte désormais 240 000 visiteurs uniques par mois. Pleinement reconnue et appréciée dans le monde de la recherche, elle contribue avec la plus grande rigueur possible à la diffusion des connaissances. Elle suit de près la vie scientifique du Collège de France, en donnant la parole, par des entretiens vidéo, aux professeurs, mais aussi aux chercheurs invités.

ACTIVITÉS DES CHERCHEURS RATTACHÉS À LA CHAIRE

Lucie Campos

Maître de conférences rattachée à la chaire, membre de l'équipe de *La Vie des Idées*, Lucie Campos est responsable du développement international de la revue : mise au point de conventions de partenariat (Institut français, Fondation Florence Gould, FMSH), organisation de rencontres internationales (Varsovie, Berlin, New York, Oxford), édition et mise en ligne de textes en anglais pour bookandideas.net.

Par ailleurs, Lucie Campos a co-organisé le colloque international Imre Kertész (4-5 octobre 2013), avec Catherine Coquio, Clara Royer, Jean-Charles Darmon et Frédéric Worms, dans le cadre d'un partenariat entre le Collège de France, l'ENS-Ulm, l'Institut hongrois de Paris et les universités de Paris VII (CERILAC), Paris IV (CIRCE), Paris III (CERC), et avec le soutien de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

- **Visiting Fellowship** à l'Université de Kent (Royaume-Uni), mars-avril 2014 (conférence invitée « History without Pathos ? », 26 mars 2014).

- **Conférences en France et à l'étranger** : « Quelque chose approchant l'humain : frontières, indivisions, approximations chez Coetzee et quelques autres », Université libre de Bruxelles, janvier 2014 ; « Suhrkamp et la littérature européenne », Colloque « Suhrkamp and European Literature », Marbach, Allemagne, 13-14 mars 2014 ; « Inscire l'exil dans le temps de la mélancolie (sur W.G. Sebald) », Colloque « Figurer l'exil », Paris, FMSH, 14-15 mars 2014 ; « L'histoire saisie par la fiction. Réflexion sur la question historique dans la deuxième moitié du vingtième siècle », Maison de l'histoire de l'université de Genève, 8 avril 2014 ; « Entre littérature, histoire et philosophie : le projet comparatiste », Université de Varsovie, 24 avril 2014 ; « Images floues de W.G. Sebald », Colloque « Le souvenir du jamais vu. L'image comme présentification », Centre allemand d'histoire de l'art, Paris, mai 2014 ; Colloque « Questions sur l'Europe littéraire après l'Ouest et l'Est », INALCO, 10-11 juin 2014.

- **Publications** : préparation pour l'automne 2014 d'un volume collectif sur Imre Kertész (numéro spécial de la revue *Europe*).

Cristelle Terroni

ATER rattachée à la chaire, Cristelle Terroni est éditrice bilingue à *La Vie des Idées* et *Books&Ideas*. Elle gère l'équipe de traducteurs, l'édition et la mise en ligne des textes en français et en anglais. Membre de la rédaction, elle assure la veille

éditoriale, la commande d'articles et de compte rendus. Elle a soutenu sa thèse en décembre 2013 sur « Marginalité, avant-gardisme et institutionnalisation des espaces alternatifs : New York-Buffalo, 1970-1980 ».

- **Publications :** « Artists Space ou la marginalité impossible d'un espace alternatif dans les seventies », *Revue de recherche en civilisation américaine (RRCA)*, à paraître (2014).

Ariel Suhamy

Maître de conférences, est agrégé et docteur en philosophie, ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm). Il assure la coordination éditoriale pour le site lavedesidees.fr et dirige la collection que la Vie des idées publie en partenariat avec les Presses universitaires de France.

- Organisation scientifique du colloque Spinoza et les arts, « Humer, boire et chanter », Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 15 mai 2014.

- **Publications :** « Filiations de Machiavel », *La vie des idées*, octobre 2013. http://www.lavedesidees.fr/Filiations-de-Machiavel.html?var_mode=calcul.

Florent Guénard

Chercheur associé au Collège de France depuis 2008, Florent Guénard est actuellement maître de conférences à l'université de Nantes, après avoir été assistant de P. Rosanvallon. Il dirige à ce titre la rédaction de la revue *La Vie des Idées*. Il est également associé aux activités scientifiques de la chaire : il est co-directeur du colloque de Cerisy consacré à l'œuvre de P. Rosanvallon, qui se tiendra du 13 au 20 septembre 2014.

• Publications :

GUÉNARD F. (avec BACHOFEN B., BERNARDI B. et CHARRAK A.) (éd.), *Philosophie de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

GUÉNARD F. (avec COLLIOT-THÉLÈNE C.) (éd.), *Peuples et populisme*, coll. « La vie des idées », Paris, PUF., 2014.

GUÉNARD F., « Sensibilité » et « Amour de soi, amour-propre, amour de l'égalité », dans BACHOFEN B., BERNARDI B., CHARRAK A. et GUÉNARD F. (éd.), *Philosophie de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2014, 185-192 et 261-273.

GUÉNARD F., « Existe-t-il encore un peuple ? Démocratie et vie moderne », dans COLLIOT-THÉLÈNE C. et GUÉNARD F. (éd.), *Peuples et populisme*, coll. « La vie des idées », Paris, PUF, 2014, 43-61.

GUÉNARD F., « Rousseau, l'homme sauvage et les Indiens d'Amérique », dans HAVARD G. et AUGERON M. (éd.), *Un continent en partage : cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français*, Paris, Les Indes savantes, 2013, 435-442.

GUÉNARD F., « La nature et l'artifice. Anthropologie et lien social dans la philosophie des Lumières », dans MAZAURIC S. et MOREAU P.-F. (éd.), *Raison et passions des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2013, 187-198.

GUÉNARD F., « Rousseau, la República y el universal », *Cuadernos filosóficos. Segunda Epoca*, vol. X, 2013, 115-126.

GUÉNARD F., « Філософія й політика в політичній філософії В. Декомба [«Philosophie et politique dans la philosophie politique de V. Descombes»], *Філософська думка [La pensée philosophique]*, Kiev, Institut de philosophie, vol. 4, 2013, 16-24.

Ivan Jablonka

Chercheur associé à la chaire, il est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris XIII. Il dirige la nouvelle collection d'ouvrages « La Vie des Idées/PUF ».

- **Conférences à l'étranger :** conférences à NYU, New School, Yale, Boston University, Harvard et Stanford : « History-“IStory” : when a Historian uses the “I” » et « History, his Story : the Historian and his Lost People. Studying the Holocaust » (Aaron-Roland Endowed Lecture), Taube Center for Jewish Studies, Stanford Humanities Center, Stanford University, 21 octobre 2013 ; « Archives, Families and Judaism from the Perspective of a French Historian », Center for European Studies, Harvard University, 18 octobre 2013 ; « History and the First-Person Singular. A Holocaust Meditation », Romance Studies, Boston University, 17 octobre 2013 ; « The Historian and his Family: Documenting the Lives of Holocaust Victims », YPSA, Whitney Humanities Center, Yale University, 16 octobre 2013 ; « Taking History Personally », Villa Gillet, New School, New York, 15 octobre 2013 ; Séminaire, New York University, Institute of French Studies, 15 octobre 2013.

- **Publications :**

JABLONKA I., *L'Histoire est une littérature contemporaine. Manifeste pour les sciences sociales*, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle », 2014.

JABLONKA I. (éd.), *L'enfant-shoah*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

JABLONKA I. et WIEVIORKA A. (éd.), *Nouvelles perspectives sur la Shoah*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La Vie des idées », 2013.

JABLONKA I., « Introduction » (avec CYRULNIK B.) et « Petit-fils, historien, Juif », dans JABLONKA I. (éd.), *L'enfant-shoah*, Paris, Presses universitaires de France, 2014, 11-13 et 247-257.

JABLONKA I., « 1963-1982 : le transfert des enfants réunionnais », *L'Histoire*, vol. 400, juin 2014, 8-12.

JABLONKA I., « À nouvelle histoire, nouvelle mémoire », dans JABLONKA I. et WIEVIORKA A. (éd.), *Nouvelles perspectives sur la Shoah*, Paris, PUF, coll. « La Vie des idées », 2013, 91-105.

Avec DELALANDE N., publication de : JENNI A. (éd.), *Le monde au XXII^e siècle. Utopies pour après-demain*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « La Vie des idées », 2014.

- **Portraits et entretiens :** « L'historien comme écrivain et comme témoin », Vox Poetica, 16 mai 2014 (<http://www.vox-poetica.org/entretiens/intJablonka.html>) ; Antoine Peillon, « Ivan Jablonka, historien et fils d'enfant-Shoah », *La Croix*, 12 mai 2014 (<http://www.la-croix.com/Culture/Livres-Idees/Livres/Ivan-Jablonka-historien-et-fils-d-enfant-Shoah-2014-05-12-1148825>) ; Y. Jaffré, « Dire l'histoire. Entretien avec Ivan Jablonka », *Corps. Revue interdisciplinaire*, n° 11, 2013, p. 19-27.

Pauline Peretz

Chercheur associée au Collège de France, actuellement maître de conférences à l'université de Nantes, chercheuse au Centre d'études nord-américaines de l'École des hautes études en sciences sociales, Pauline Peretz est rédactrice en chef de la Vie des idées/Books & Ideas.

- **Publications :**

PERETZ P., *Au prêt sur gage*, Seuil, coll. « Raconter la vie », 2014.

PERETZ P. (avec KRABBENDAM H., DEL PERO M. et PORSDAM H.), « Foreign Relations in European Perspectives : Geopolitics and the Writing of History », dans BARREYRE N., HEALE M.J., TUCK S.G.N. et VIDAL C. (éd.), *Historians across borders. Writing American history in a global age*, Berkeley, University of California Press, 2014, 118-140.

PERETZ P., « Whiteness ou réethnisation ? Les Juifs dans l'Amérique multiculturelle depuis les années 1960 », dans BORDES C. (éd.), *Judaïsmes*, Éditions Honoré Champion, coll. « Bibliothèque des études juives », 2014.

ACTIVITÉS ANNEXES DU PROFESSEUR

Pierre Rosanvallon est président de l'association « La République des idées » qui publie la collection éponyme. Il dirige également aux éditions du Seuil les collections « Les livres du nouveau monde » et « Raconter la vie ».